



Envoyé en préfecture le 19/02/2026	20
Reçu en préfecture le 19/02/2026	12
Publié le	0
ID : 025-200066264-20260217-D02_2026-DE	
Pouvoirs	
Pour	12
Contre	0
Abstentions	0

DELIBERATION N° 02/2026
OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Réunion du 17 février 2026



Le Conseil d'administration de l'Agence départementale d'appui aux territoires, convoqué le 20 janvier 2026, s'est réuni le 17 février 2026 à 10h30, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN, Présidente de l'ADAT.

Etaient présents les membres de l'Agence suivants :

Gabriel BAULIEU, Elisabeth BROSSARD, Marie-Christine DURAI, représentant Damien CHARLET, Raphaël KRUCIEN, François CUCHEROUSET, Géraldine LEROY, Thierry MAIRE DU POSET, Charles PIQUARD, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Martine VOIDEY

Etaient excusés les membres de l'Agence suivants :

Marie-Noëlle BIGUINET, Olivier BILLOT, Marie-France BOTTARLINI, Damien CHARLET, André-Marie DEPOUTOT, Gérard DEQUE, Michel LAURENT, Didier PAINEAU, Géraldine TISSOT-TRULLARD

VU le Code général des collectivités territoriales

Suite au vote du compte financier unique (CFU) 2025, les membres du Conseil d'administration après en avoir délibéré

DECIDENT à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

- Excédent de fonctionnement de **820 788.11 €** à l'article 002
- Excédent d'investissement de **91 774.18 €** à l'article 001

La Présidente de l'ADAT,

Christine BOUQUIN

